

Formations BTP

09

Chefs d'entreprise, Conjointes Collaboratrices & Salariés

*se former aujourd'hui,
pour être plus efficace
demain*

FORMATIONS
OBLIGATOIRES

HYGIÈNE
SÉCURITÉ

ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

QUALIFICATIONS RGE

RÈGLEMENTATION
TRANSITION
NUMÉRIQUE

GESTION
D'ACTIVITÉS

TECHNIQUES
ET PRATIQUES
PROFESSIONNELLES



PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude
ou dans un mouchoir



Respecter une distance
d'au moins un mètre avec les autres



Se moucher dans un mouchoir
à usage unique puis le jeter



Saluer sans serrer la main
et arrêter les ambrassades

DISPOSITIONS COVID-19

LE STAGIAIRE:

- Les stagiaires et le formateur accéderont à la salle à tour de rôle pour éviter les contacts.
- Chaque stagiaire se verra remettre un questionnaire pour faire un auto-diagnostic de son état de santé.
- Le stagiaire devra respecter les gestes barrières affichés dans la salle de formation.
- Chaque stagiaire devra disposer de ses propres outils de travail: les fournitures telles que stylos, agrafeuses, téléphone ne doivent pas être partagés.

RESPECT DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES:

- La salle de formation sera spécialement aménagée pour le respect des règles de distanciation sociale.
- L'accès se fera par une seule entrée.
- La salle devra être aérée continuellement.
- La désinfection de la salle, des portes et des toilettes sera assurée par la femme de ménage tous les jours.

GEL HYDRO-ALCOOLIQUE:

L'Organisme de formation mettra à disposition le gel hydro-alcoolique à l'entrée de la salle : lavage des mains obligatoire pour le stagiaire à l'entrée.

LINGETTES DESINFECTANTES:

Des lingettes désinfectantes seront mises à la disposition des stagiaires et du formateur (notamment pour désinfecter le thermo après s'être servi du café...) ou pour tout autre utilisation comme le vidéo projecteur.



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE:

À compter du 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un **masque** grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières

Dans le cas où un participant ne respecte pas les dispositions mentionnées ci-dessus, la CAPEB et la CNATP de l'Ariège se réservent le droit de refuser l'accès à la salle de formation au participant.

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL AUX ENTREPRISES



La CAPEB et la CNATP de l'Ariège ont développé ensemble un service de proximité destiné à vous aider, à vous accompagner dans vos démarches de formations pour vous-même, votre conjoint et vos salariés.

De l'identification de vos besoins à la programmation des formations, en passant par le montage des dossiers de prise en charge financière, notre chargée de la formation vous accompagne dans toutes vos démarches.

1- CONSEIL

- **Identification** de vos besoins
- **Information** sur les formations obligatoires
- **Conseil** pour accéder et se préparer aux nouveaux marchés

2- PRISE EN CHARGE

- **Montage** des dossiers
- **Suivi** des remboursements

3- PROGRAMMATION - SUIVI ET ACCUEIL

- **Programmation** des formations les plus adaptées à vos Entreprises, à vos marchés et aux évolutions des besoins de vos clients et de la réglementation des métiers.
- **Suivi** des dossiers des formations continues obligatoires
- **Accueil** des stagiaires et contrôle de leur satisfaction



Pour tout renseignement

Téléphone: 05 34 09 81 82

courriel: formation@u2p09.fr

Katia CATTANEO

Chargée des formations
et des qualifications

Inscriptions aux formations

Gestions des suivis

Renseignements et conseils

« Back Office Formation »

Enregistrement des paiements

Procédures liées aux qualifications

Suivi des dossiers de qualification

et de leur renouvellement

Monique MACIEL

Chargée des relations
avec les Entreprises

06.80.04.08.78

Ingénierie formation

Conseils et orientation aux entreprises

Audit et plan d'action individualisés

Qualifications, labels et marque

et notamment RGE

SEPTEMBRE	
1	M
2	J
3	V
4	S
5	D
6	L
7	M
8	M
9	J
10	V
11	S
12	D
13	L
14	M
15	M
16	J
17	V
18	S
19	D
20	L
21	M
22	M
23	J
24	V
25	S
26	D
27	L
28	M
29	M
30	J

OCTOBRE	
1	V
2	S
3	D
4	L
5	M
6	M
7	J
8	V
9	S
10	D
11	L
12	M
13	M
14	J
15	V
16	S
17	D
18	L
19	M
20	M
21	J
22	V
23	S
24	D
25	L
26	M
27	M
28	J
29	V
30	S
31	D

NOVEMBRE	
1	L
2	M
3	M
4	J
5	V
6	S
7	D
8	L
9	M
10	M
11	J
12	V
13	S
14	D
15	L
16	M
17	M
18	J
19	V
20	S
21	D
22	L
23	M
24	M
25	J
26	V
27	S
28	D
29	L
30	M

DECEMBRE	
1	M
2	J
3	V
4	S
5	D
6	L
7	M
8	M
9	J
10	V
11	S
12	D
13	L
14	M
15	M
16	J
17	V
18	S
19	D
20	L
21	M
22	M
23	J
24	V
25	S
26	D
27	L
28	M
29	M
30	J
31	V

 **SECURITE - FORMATIONS OBLIGATOIRES**
Page 6-8

CACES Manuscopique
CACES Nacelle
RSST
HABILITATION ÉLECTRIQUE BR-B2V
AIPR
TRAVAUX EN HAUTEUR
SST

 **ÉCONOMIES D'ÉNERGIE- QUALIFICATIONS RGE**
Page 9

IRVE niveau 1
QUALIPAC
FEEBAT RENOVE

 **TECHNIQUE MÉTIERS**
Pages 10-11

MANIPULATION DES FLUIDES
PROFESSIONNEL GAZ
MENUISERIES
PLATRE CHANVRE
ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

 **GESTION DES ENTREPRISES DU BÂTIMENT**
Pages 12-13

ASSISTANTE DU BTP
DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS
AIDE AUX TRAVAUX

CACES R 482 CAT. F

Du 15 au 16 SEPTEMBRE

Animé par ECF

Le CACES, vous permet de répondre à vos obligations de délivrance d'une autorisation de conduite à vos salariés. Cette formation concerne le manuscopique.

Objectif :

Obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES)

Jour 1 - THEORIE

- La réglementation: Recommandation R482.
- Classification, technologie.
- Sécurité.

Jour 2 - PRATIQUE

- Vérifications
- Conduite, circulation et manœuvres
- Maintenance

Jour 3 - TESTS



validité
10 ans

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816€

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 525 €) 291€
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 525 €) 291€
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816€

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

CACES R 486 CAT. B

Du 6 au 8 OCTOBRE

Animé par ECF

Le CACES, vous permet de répondre à vos obligations de délivrance d'une autorisation de conduite à vos salariés. Cette formation concerne les Nacelles Multidirectionnelles.

Objectif :

Obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES)

Jour 1 - THEORIE

- La réglementation: Recommandation R482.
- Classification, technologie.
- Sécurité.

Jour 2 - PRATIQUE

- Vérifications
- Conduite, circulation et manœuvres
- Maintenance

Jour 3 - TESTS



validité
5 ans

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 525 €) 291 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 525 €) 291 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

RSST

19 OCTOBRE

Animé par Jean-Marc PONS

Vous ou votre salarié, arrivez à terme de la validité de votre SST. Nous vous proposons une session Recyclage SST afin de conserver la validité du brevet de secourisme, pour lequel il est obligatoire de suivre un recyclage une fois tous les deux ans.

Revoir, confirmer et réactualiser les gestes indispensables pour porter secours aux victimes dans le cadre du travail en attendant l'arrivée des secours médicalisés.



validité
2 ans

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 175 €) 97 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 175 €) 97 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

HAB.ELECTRIQUE BR-B2V Du 17 au 19 NOVEMBRE

Animé par PERFORM

Depuis le 1er juillet 2015, l'habilitation électrique est OBLIGATOIRE
Etre capable d'exécuter en sécurité des opérations sur les installations et équipements électriques Basse Tension dans le respect de la norme NF C18-510.

- Connaître la réglementation en vigueur
- Evaluation des risques, incidence sur le comportement et règles de sécurité : Personnes intervenantes, Domaines de tension et zones à risque électrique
- Consignation et travaux hors tension en BT
- Travaux au voisinage de pièces nues sous tension BT
 - Interventions en BT
 - Consignation, travaux, opérations particulières
 - Sécurité lors des opérations de mesurage
 - Appareils électriques amovibles et portatifs à main
 - Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique

Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 525 €) 291 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 525 €) 291 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 816 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

AIPR

22 NOVEMBRE

Animé par PERFORM



Formation obligatoire depuis le 1er janvier 2018

- Connaître la réglementation DT - DICT
- Savoir préparer les travaux à proximité des réseaux
- Se situer dans les niveaux de responsabilité parmi les différents acteurs
- Se préparer aux questions QCM

validité
5 ans

Lieu: CAPEB 09
Durée: 7 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 175 €) 97 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 175 €) 97 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

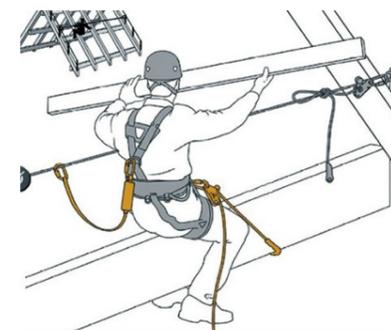
[télécharger le bulletin d'inscription](#)

TRAVAUX EN HAUTEUR

29 et 30 NOVEMBRE

Animé par ACROSYS

Maîtriser la législation relative à ces matériels, les règles de prévention qui en découlent et être capable de les appliquer sur le chantier.



- Sensibiliser et analyser les risques liés aux travaux en hauteur
- Connaître et respecter la réglementation concernant les travaux temporaires en hauteur
- Acquérir la maîtrise de l'utilisation du harnais en respectant les règles de sécurité et de conformité
- Se déplacer en milieu vertical sous la responsabilité d'un technicien cordiste

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 350 €) 194 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 350 €) 194 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

SST

Animé par Jean-Marc PONS

15 et 16 DECEMBRE

validité
2 ans

L'article R241.39 du Code du Travail exige que :
« dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux, dans chaque chantier occupant 20 personnes pendant plus de 15 jours, un membre du personnel doit avoir reçu l'instruction pour donner les premiers secours d'urgence ».

Il est important que des membres de l'entreprise en nombre suffisant aient reçu une formation aux premiers secours pour protéger, alerter et secourir.

Cette formation permet d'obtenir le brevet SST et de répondre aux obligations en matière d'évaluations des risques professionnels.



* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 14 heures sur 2 jours
Coût de la formation: 544 €
RESTE À CHARGE*
- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 350 €) 194 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 350 €) 194 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 544 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

SERVICES + CAPEB L'Artisanat du Bâtiment cnatp

Service Caméra Thermographique CAPEB 09

Le Service :

Mise à disposition gratuite d'une caméra thermographique sur une durée maximum de 3 jours.

Les Bénéficiaires :

Tous les adhérents de la CAPEB 09, avec une priorité donnée aux **Eco Artisans** en cas de demandes simultanées de réservation.

Conditions préalables à cette mise à disposition :

- Suivi d'une formation obligatoire sur l'utilisation et l'exploitation optimale d'une caméra thermographique (formation faisant l'objet de prise en charge.)
- Demande de réservation de la caméra effectuée auprès des services de la CAPEB 09
- Remise par l'adhérent d'un chèque de caution de 3000 € HT (Valeur de la caméra : plus de 4000€ HT)
- Signature d'une convention de mise à disposition entre la CAPEB 09 et adhérent.

RECONNU
GRENELLE
ENVIRONNEMENT

ECO
artisan
La nouvelle énergie du bâtiment



Service Drone CAPEB 09

Le Service :

Mise à disposition gratuite d'un drone sur une durée maximum de 2 jours.

Les Bénéficiaires :

Tous les adhérents de la CAPEB 09.

Conditions préalables à cette mise à disposition :

- Suivi d'une formation obligatoire sur l'utilisation et l'exploitation optimale d'un drone (formation faisant l'objet de prise en charge.)
- Demande de réservation du drone effectuée auprès des services de la CAPEB 09
- Remise par l'adhérent d'un chèque de caution de 1250 € HT (Valeur du drone : plus de 2000€ HT)
- Signature d'une convention de mise à disposition entre la CAPEB 09 et l'adhérent.



CONTACT: **Monique MACIEL** Chargée des relations avec les Entreprises 06.80.04.08.78 - developpement@u2p09.fr

IRVE Niv. 1

Animé par Groupe Cahors

27 SEPTEMBRE

Objectif :

- Identifier les besoins liés aux types de véhicule, à leur exploitation et aux installations électriques des clients,
- Identifier les normes, les types d'architectures, connaître les caractéristiques principales des bornes de charge et des prises,
- Mettre en œuvre et en service les bornes de charge.
- Être certifiés à l'issue de la formation et être en capacité d'obtenir la certification EV Ready de niveau P1.
- Déterminer l'infrastructure nécessaire et les modifications de l'installation électrique,
- Connaître les réglementations propres aux ERP et aux parkings,
- Choisir la borne adéquate et les accessoires associés,
- Connaître les constituants de base dans le protocole TCP/IP,
- Mettre en œuvre et paramétrer les bornes de charge communicantes



Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 272 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 200 €) 72 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 200 €) 72 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 272 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

QUALIPAC

Animé par ETE FORMATION

Du 11 au 15 OCTOBRE

La qualification RGE dédiée aux pompes à chaleurs

Formation agréée pour la qualification
RGE QUALIPAC (obligation de suivre les 5 jours)

Objectif :

Le stagiaire possédera les connaissances élémentaires de thermodynamique indispensable et maîtrisera le savoir faire en matière de dimensionnement des équipements, de conception de tous les circuits (chauffage, capteurs, etc.)

Partie théorique et pratique :

Les bases du conditionnement d'air, Notions de Thermodynamique, Conception Installations hydrauliques, Maintenance, Les capteurs horizontaux ou verticaux...

Test QCM



Lieu: CAPEB 09
Durée: 35 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 500 €
Repas à la charge du stagiaire

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise ou conjoint collaborateur (participation FAFCEA 875 €) (participation dispositif FEBBAT 450 €) 175 €
- Salarié (participation CONSTRUCTYS 1 050 €) (participation dispositif FEBBAT 450 €) 0 €
- Salarié autre (nous contacter pour les prises en charge) 1 500 €

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

FEEBAT RENOVE

Animé par Jacques LEBART

Du 27 au 29 OCTOBRE

Devenir responsable technique
en rénovation énergétique de logements

Objectif :

- ⇒ Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du « PREH »
- ⇒ Savoir repérer les principaux risques en fonction des différents types de bâti, savoir les prévenir.
- ⇒ Connaître les principales technologies clés, les différentes solutions d'amélioration de la performance énergétique d'un bâtiment, leurs interfaces,
- ⇒ Identifier leurs interfaces et leurs risques de dégradations associées. Dans le cadre d'une approche globale, savoir appréhender et expliquer le projet de rénovation énergétique, en interprétant une évaluation.



Lieu: CAPEB 09
Durée: 21 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 660 €

Formation remboursée à 100%
on se charge de tout

L'entreprise établira un chèque de 660 € par stagiaire à l'inscription.

Repas à la charge des stagiaires

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

MANIP FLUIDES

Du 7 au 10 et 17 SEPTEMBRE

Animé par ETE FORMATION

Formation préparatoire à l'attestation d'aptitude catégorie 1

Maîtriser les opérations de mise en service, de maintenance et d'exploitation des systèmes de climatisation, pompe à chaleur et froid commercial ou industriel (sauf climatisation automobile) de la catégorie 1 au sens des arrêtés du 30 juin 2008, du 16 avril 2010 et du 29 février 2016 (référentiels).

Formation en 3 parties

- **Théorique:** Théorie des machines frigorifiques, Le diagramme enthalpique, Impacts environnementaux et réglementation des fluides frigorigènes...
- **Pratique:** Récupération du fluide, Mise sous pression d'azote, Tirage au vide, Charge en fluide, Contrôle d'étanchéité électronique ...

• Tests **LE VENDREDI 17 SEPTEMBRE**

Lieu: CAPEB 09
Durée: 40 heures sur 5 jours

Coût de la formation: 1 360€

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 360 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 1 000 €)
- Salarié 360 €
(participation CONSTRUCTYS 1 000 €)
- Salarié autre 1 360 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

PLATRE CHAUX CHANVRES 25 et 26 NOVEMBRE

Animé par Plâtre VIEUJOT



Partie théorique et pratique

LE PLÂTRE, UN MATÉRIAU AUX MULTIPLES ATOUTS
Isolation et correction thermique en Plâtre-Chaux-Chanvre

Au cours de la formation: Découverte de 2 techniques de mise en œuvre du Plâtre-Chaux-Chanvre:

- l'enduit de correction thermique à la truelle/taloche et le banchage pour l'isolation thermique des murs et cloisons légères.

- les différentes finitions colorés en plâtre-chaux ou plâtre-terre seront également abordées ainsi qu'un bilan sur la réglementation incendie.

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 144 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 600 €)
- Salarié 144 €
(participation CONSTRUCTYS 600 €)
- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

PROFESSIONNEL GAZ

Du 29 SEPT. au 1er OCT.

Animé par QUALIGAZ

Nous vous proposons, par le biais de ce stage, de vous préparer au passage du Test QCM obligatoire pour accéder à l'appellation

PROFESSIONNEL GAZ INSTALLATION.

Rappelons que cette appellation, outre sa garantie d'efficacité et de sérieux qu'elle procure à votre entreprise, vous permet :

- ⇒ De limiter les risques d'anomalies
- ⇒ De réduire le coût des certificats de 80%
- ⇒ D'éviter les contrôles systématiques



Révision des RÈGLES techniques et entraînement au QCM PROFESSIONNEL DU GAZ INSTALLATION

Lieu: CAPEB 09
Durée: 24 heures sur 3 jours

Coût de la formation: 816 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 216 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 600 €)
- Salarié 216 €
(participation CONSTRUCTYS 600 €)
- Salarié autre 816 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

A.N.C

2 et 3 DÉCEMBRE

Animé par AQUALOGIK

Assainissement Non Collectif : les pièges à éviter

De nouvelles obligations sont imposées aux communes, en matière d'assainissement non collectif, et notamment la mise en œuvre **d'un contrôle technique des ouvrages.**

Objectif :

Maîtriser les différents procédés, leur principe de base et spécificités respectives, et être capable d'installer un assainissement autonome dans le respect de la filière assainissement, de savoir identifier les pièges à éviter et écarter tout risque de contentieux juridique.

Programme :

Acteurs de l'ANC, Principe de fonctionnement et de dimensionnement, Dispositifs de traitement en ANC, infiltration des eaux traitées en ANC, Bilan et synthèse

* conditions de financement des formations page 14

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 144 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 400 €)
- Salarié 144 €
(participation CONSTRUCTYS 400 €)
- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

MENUISERIES

25 et 26 OCTOBRE

Animé par Gwendal LECOMTE

Choisir et installer des menuiseries performantes

A l'issue cette formation, le stagiaire sera capable de dimensionner et de choisir des menuiseries extérieures performantes dans le neuf ou l'existant notamment par rapport aux différentes réglementations (étanchéité, acoustique et énergétique). Il saura les poser dans les règles de l'art, et sera capable de contrôler sa pose. Il saura également conseiller le maître d'ouvrage sur l'entretien de celle-ci pour maintenir sa performance et prévenir tout risque de mal façon ou de sinistralité.

Programme :

Le fonctionnement d'une menuiserie, la menuiserie composante du système de ventilation, les fermetures, la réception du support et le choix du type de pose, la gestion du chantier, la pose, les impacts liés aux défauts de mise en œuvre, le contrôle et l'auto-contrôle, le rôle de l'occupant, vérification des acquis de la formation et remise des attestations.

Lieu: CAPEB 09
Durée: 16 heures sur 2 jours

Coût de la formation: 544 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 144 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 400 €)
- Salarié 144 €
(participation CONSTRUCTYS 400 €)
- Salarié autre 544 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

Partenaire de la CAPEB



BERNER

Visserie, perçage, outillage, électroportatif, fixation...

BERNER se positionne comme l'un des leaders de la distribution pour les professionnels du bâtiment.

Découvrez les avantages dédiés aux adhérents CAPEB-CNATP

Vous souhaitez être mis en relation avec les commerciaux BERNER?

N'hésitez pas à contacter notre chargée des relations avec les entreprises.

Monique MACIEL Téléphone: 05.34.09.81.82 - Portable: 06.80.04.08.78

ASSISTANT(E) DU BTP À partir du 6 SEPTEMBRE

Animé par 3 formateurs

Objectif :

L'objectif de cette formation est d'apporter les ressources nécessaires à la polyvalence exigée par ce métier en matière de gestion administrative, d'organisation, de planification de l'activité de l'entreprise du bâtiment, de relation clients et fournisseurs, ...

Parcours pédagogique: (voir programme détaillé joint)

- Connaissances Générales d'une entreprise du BTP et son environnement (1 jour) - Le 06 Septembre 2021
- Administratif et social d'une entreprise artisanale du bâtiment (3 jours) - Les 23 et 24 Septembre 2021 et le 08 Octobre 2021
- Environnement technique et réglementaire dans le BTP (2 jours) - Les 21 et 22 Octobre 2021
- Protection des données personnelles (RGPD), archivage et classement des documents afférent à une entreprise artisanale du bâtiment (1 jour) - Le 15 Novembre 2021
- Procédure et déroulement administratif d'un marché du BTP (2 jours) - Les 25 et 26 Novembre 2021
- Marchés Publics et Privés BTP - sous traitance (3 jours) - Du 08 au 10 Décembre 2021

Les formateurs : OKGO : Jean-François ANASTASSIOS
CONSTRUIRE DEMAIN : Joël BAILLOUD
VOUS FORMEZ : Stefan AMICUCCI

Lieu: CAPEB 09
Durée: 96 h sur 12 jours
Coût de la formation: 3 264€
RESTE À CHARGE*
- Salarié 864 €
(participation CONSTRUCTYS 2 400 €)
- Salarié autre 3 264€
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)



DEMAT. MARCHES PUBLICS 27 SEPTEMBRE

Animé par Régine MOULLET

OBLIGATOIRE DEPUIS FÉVRIER 2019

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique

Objectif :

Etre capable de répondre de manière dématérialisée aux appels d'offres des marchés publics.

Programme :

- Tour d'horizon des processus de dématérialisation des appels d'offres
- Présentation du Certificat Electronique
- Cas pratique pour répondre aux appels d'offre dématérialisés...
- Cas pratique pour répondre aux appels d'offres

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour
Coût de la formation: 238 €
RESTE À CHARGE*
- Chef d'entreprise 118 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 120 €)
- Salarié 38 €
(participation CONSTRUCTYS 200 €)
- Salarié autre 238 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

AIDE AUX TRAVAUX

Animé par Stéphane AUGE

Aides financières en faveur des clients

Objectif :

Argumentez vos devis en maîtrisant l'ensemble des aides en faveur des travaux d'économies d'énergie.

Programme :

Le crédit d'impôt transition énergétique, L'éco prêt à taux zéro, les obligés, critères, mentions obligatoires, Les aides « habiter mieux » de l'ANAH, L'éco chèque logement Occitanie, La TVA à taux réduit, Les aides locales, La fondation du Patrimoine, Le principe d'éco-conditionnalité et le cumul des aides.

5 NOVEMBRE

Lieu: CAPEB 09
Durée: 8 heures sur 1 jour

Coût de la formation: 238 €

RESTE À CHARGE*

- Chef d'entreprise 118 €
ou conjoint collaborateur
(participation FAFCEA 120 €)
- Salarié 38 €
(participation CONSTRUCTYS 200 €)
- Salarié autre 238 €
(nous contacter pour les prises en charge)

[télécharger le bulletin d'inscription](#)

* conditions de financement des formations page 14



Une suite logicielle complète pour gérer efficacement et simplement l'ensemble de votre activité !
Une SEULE suite logicielle, modulable, intuitive et sans engagement, pour gérer l'ensemble de votre activité. Et elle est connectée à la BTECH !



DES MODULES

Notre suite logicielle est un ensemble de modules qui permet une gestion complète de votre entreprise. Chaque module apporte des fonctionnalités pertinentes et fonctionnent de manière indépendante aux autres.

Vous choisissez et payez pour les fonctionnalités dont vous avez besoins.

FACILE D'UTILISATION

Le paramétrage facile et intuitif permet une maîtrise totale et sans contrainte. Vous avez la possibilité de partager des données entre collaborateurs. La maintenance et l'évolution sont garanties, une personnalisation du logiciel incomparable et une traçabilité des données

OFFRE PERSONNALISABLE

Notre offre est modulable et sans engagement. Si vous souhaitez cesser d'utiliser nos produits, nous vous assurons la restitution totale de données gratuitement. De plus, la technologie full-web vous permet d'en disposer cinq minutes après son achat.

- Mise à disposition d'un espace de stockage des données de l'entreprise RGPD via l'outil Nextcloud.
- Agenda partagé
- Messagerie webmail intégrée
- Outil collaboratif en ligne
- Création des dossiers et classement des devis factures suivi automatique dans les répertoires clients
- Devis facture suivi de chantier et calcul du prix de revient
- Accès aux outils CAPEB B.TECH, et le nouveau site ressources « Les Pro-du Bâti »
- Outils « CHAT » et Visio conférence intégrés
- Application mobile pour accéder aux données de l'entreprise ainsi qu'au « CHAT »



Pour tester gratuitement, contacter: essai@outilbati.org

Mettre en copie contact@u2p09.fr pour le suivi de votre dossier

CONDITIONS DE FINANCEMENT DES FORMATIONS

Les stages effectués par le Chef d'Entreprise, son conjoint ou les salariés, peuvent solliciter une participation financière des Fonds d'Assurance Formation (FAFCEA) ou des OPCO (CONSTRUCTYS).

Chef d'entreprise et conjoint collaborateur du bâtiment



Si vous dépendez du Fonds d'Assurance Formation des chefs d'entreprise Artisanale (FAFCEA), vous réglez uniquement les sommes à la charge de votre entreprise et nous assurons le suivi de votre prise en charge sous réserve des critères de prise en charge suivants.

- **Pour l'année 2021, et à la demande de la CAPEB de supprimer les 2 stages, maintien des 50 heures maximum par an et par stagiaire.**
- **Présentation lors de l'inscription de l'attestation de versement de la contribution formation professionnelle datant de moins d'un an.**

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs
FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI.

Salariés du bâtiment (CONSTRUCTYS) - Nouveaux critères à compter du 1er juillet



L'OPCA de la Construction CONSTRUCTYS pour les entreprises - de 50 salariés participe financièrement aux formations à hauteur de **25€ de l'heure à compter du 1er juillet par stagiaire et dans la limite des fonds disponibles octroyés par Constructys.**

Plus de prise en charge des frais annexes, et le portail eGestion est désormais la voie de transmission des dossiers qui doivent parvenir complets à Constructys 15 jours avant le début de la formation.

Vous réglez uniquement le montant restant à la charge de votre entreprise. Les coûts pédagogiques pris en charge par Constructys sont directement réglés à l'organisme de formation

Ces réserves ne s'appliquent pas aux dispositifs
FEEBAT RENOVE, QUALIPAC, QUALIBOIS modules air et eau, QUALISOL et QUALICETI.

Entreprises ne relevant ni du FAFCEA, ni de CONSTRUCTYS

Vous réglez le montant total de la formation et nous vous fournissons les documents à transmettre à votre OPCO afin de constituer un dossier de demande de financement.



- CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES -

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente concernent les différentes formations proposées par le CTFPA dans le cadre de la formation professionnelle continue ainsi que les prestations techniques.

Le fait que le CTFPA ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

Toute prestation accomplie par le CTFPA implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

2. Prestations

Les prestations de services concernées par ces conditions générales de vente sont les suivantes :

Formation inter-entreprises : formation sur catalogue et formation sur le site Internet.

Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client.

Conseil, suivi et accompagnement formation

3. Inscription, Devis

L'inscription du (des) stagiaire(s) sera validée à réception par le CTFPA, de la convention de prestation de formation professionnelle dûment renseignée, signée et portant le cachet commercial du client accompagnée du chèque de participation.

Toute commande spécifique de formation sur mesure fera l'objet d'une confirmation écrite en retournant le devis du CTFPA dûment revêtu du cachet commercial du client, signé et accompagné de la mention manuscrite « bon pour accord ».

Une lettre de convocation et ou un mail indiquant le lieu exact et les horaires de la formation seront adressés au participant.

Le CTFPA ne peut être tenu responsable de la non-réception de ceux-ci par les destinataires, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation.

Les attestations de fin de formation établies en conformité avec les feuilles d'emargement seront adressées au client après chaque formation.

4. Responsabilité

Toute inscription à une ou plusieurs formations se déroulant dans les locaux du CTFPA et ses annexes implique le respect du règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est porté à la connaissance du client et des stagiaires.

5. Prix

Prestations de formation : Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Ils sont nets de taxe, le CTFPA n'étant pas assujéti à la TVA.

6. Paiement

Le règlement du prix des formations ou des prestations techniques est effectué par :
chèque libellé à l'ordre du CTFPA.
virement en précisant le nom de l'entreprise et l'intitulé du stage ou de la prestation technique.
Espèces.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

7. Règlement par un organisme tiers

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient au client :
de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription et sur la convention de formation quel sera l'organisme à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale, son adresse et, le cas échéant, son adresse de facturation si celle-ci diffère de son adresse postale. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas au CTFPA avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat sera facturé au client.

Dans le cas où l'organisme n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, abandons et pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du coût de la formation et à ce titre, il sera facturé de la totalité des frais de formation.

8. Délais de paiement

Tout paiement de formation s'effectue avant l'entrée en stage du client.

9. Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Auquel s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. Par ailleurs, en cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, le CTFPA se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

10. Refus de commande

Dans le cas où un client passerait une commande au CTFPA sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), le CTFPA pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

11. Conditions d'annulation et de report

Toute annulation dans un délai de 5 jours ouvrés ou non présentation du stagiaire à la date du début de la formation entraînera la facturation du coût du reste à charge (déduction faite de la prise en charge OPCO, Fonds d'Assurance Formation, ...) de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation, déduction faite, le cas échéant, des sommes acquittées et/ou facturées au titre de la formation effectivement suivie par le stagiaire.

Le CTFPA se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure ou de reporter une formation dont le nombre des participants est jugé insuffisant. Le client en est informé par mail ou par téléphone, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait du CTFPA. En cas d'annulation définitive de la formation par le CTFPA, il est procédé à la restitution des règlements perçus. En cas de réalisation partielle par le CTFPA, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

12. Supports de formation

Les stagiaires et clients des formations dispensées par le CTFPA ne doivent ni modifier, ni diffuser, ni céder à un tiers, même à titre gratuit, les supports de formation quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...).

Les supports de formation restent la propriété exclusive du CTFPA et/ou du formateur.

13. Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

14. Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :
des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre du CTFPA.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : CTFPA, 11 rue Jean Monnet - BP6 - 31240 SAINT JEAN ou par mail à : communication@ctfpa.fr.

En particulier, le CTFPA conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée légale. Enfin, le CTFPA s'engage à ne pas diffuser, sans accord du stagiaire, à l'issue des formations toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de mises en situation.

15. Tribunal compétent

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français.

Ainsi et en application du décret N° 2015-282 du 11 mars 2015, en cas de litige survenant entre le Client et le CTFPA à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable tout recours judiciaire.

Si aucune solution ne peut être trouvée au différend contractuel, le litige sera soumis à la juridiction des tribunaux compétents.

Chefs d'entreprise, Conjointes Collaboratrices & Salariés

Renseignements : service formation au 05 34 09 81 82 ou formation@u2p09.fr

Raison sociale :
Effectif salariés (hors apprentis):.....
Nom- Prénom du chef d'entreprise:.....
Adresse:.....
.....
N° tel.:.....
Mail:.....
Activité :
N° SIRET : ____ . ____ . ____ . 000 ____ Code NAF: ____

Signature / Cachet

A retourner dès réception

Par mail : formation@u2p09.fr Ou courrier: CAPEB CNATP 09 BP 10133 - 09003 Foix Cedex

**Merci de joindre UN chèque PAR STAGE à l'ordre du CTFPA
une convocation vous sera adressée environ une semaine avant le début de la formation**
Indiquez ci-dessous les formations intéressant votre entreprise en complétant le tableau

Intitulé de la formation	Nom- Prénom stagiaire	Date de naissance	Statut
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié
			<input type="checkbox"/> Artisan <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Salarié

FINANCEMENT DES FORMATIONS

CHEF(FE)S D'ENTREPRISE, CONJOINT(E)S COLLABORATEUR OU CONJOINT(E)S ASSOCIÉ(E)S
Le Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale (FAFCEA),
avance les montants de vos formations techniques.

Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.
Nous assurons le gestion et le suivi de votre demande de prise en charge.



SALARIÉ(E)S DU BTP,

Constructyvs participe financièrement aux coûts de formation et aux salaires selon des plafonds de prise en charge.
Grâce à la subrogation, vous réglez uniquement la différence restant à votre charge.
Nous effectuons et assurons le suivi de votre demande de participation financière.

**Profitez des financements pour vous former et former vos salariés !
Simplifiez-vous la gestion des dossiers avec notre service de proximité
« BACK OFFICE FORMATION »**

Pour tout renseignement :

Katia CATTANEO
Assistante de Direction
Chargée des formations et des qualifications
05.34.09.81.82
formation@u2p09.fr



Monique MACIEL
Chargée des relations avec les Entreprises
06.80.04.08.78
formation@u2p09.fr